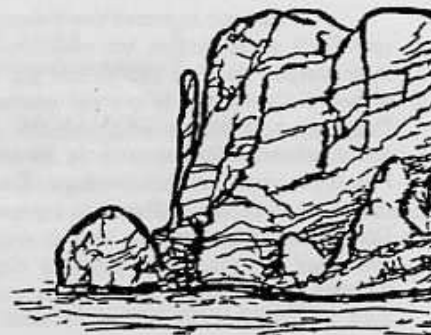


L'ECHO DES CALANQUES



BULLETIN D'INFORMATION N° 6
UNION CALANQUES LITTORAL

JANVIER - FÉVRIER 1995
174 Boulevard du Redon - 13009 MARSEILLE
Tel : 91 26 91 33

I.S.S.N. 1251-3741

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 1994 a été riche en actions de défenses des Calanques et de sensibilisation du public et des autorités, ainsi qu'en témoigne le bilan que nous présentons dans ce numéro.

Mais, à nos yeux, l'événement majeur est incontestablement la venue à Marseille du Ministre de l'Environnement, Michel Barnier, et son engagement à aider les autorités de notre ville et de notre région à mettre en place un organisme de gestion globale des Calanques. Cet engagement du Ministre a été facilité par l'adhésion quasi unanime à cette idée des participants à la réunion.

L'année 1995 devrait donc être décisive à ce sujet.

Mettre en place un organisme de pilotage et un corps de gardes-moniteurs qui garantissent une meilleure protection du site (terre et mer) tout en laissant le libre accès à un public respectueux de notre patrimoine naturel, n'est-ce pas là l'un des meilleurs souhaits que l'on puisse faire à l'aube de la nouvelle année ?

Henry Augier

Site classé des Calanques et développement durable de Marseille

Le centre des préoccupations des habitants de la cité phocéenne est bien certainement « l'avenir de Marseille », et c'est vers cela que tendent les actions des diverses associations de la ville. En effet, que demandent-elles ? : la prise en compte de problèmes mal décelés ou insuffisamment perçus du fait de la mauvaise connaissance d'**impératifs locaux** qu'elles seules sont à même de mesurer, et qu'il est de leur devoir de porter à la connaissance de tous. La prise en considération de ces impératifs locaux et la recherche des meilleures solutions par la **concertation**, sont les seuls garants du **développement harmonieux** à long terme de la ville.

Marseille est actuellement dans une situation où il lui faut faire un **bilan de ses atouts** pour les valoriser. Il en est de majeurs qu'il lui est impératif de prendre en compte : la beauté de son site, la qualité de son écrin de collines, et plus particulièrement les Calanques. En effet, n'entend-on pas beaucoup d'étrangers un peu déçus par la ville, beaucoup de marseillais de vieille souche, qui resteront, qui s'attacheront à Marseille, parce que ses collines, ses Calanques les y retiennent ?

Que viennent-ils donc tous chercher ? des paysages merveilleux, du soleil, de la mer ? Oui, sans doute, mais on en trouve aussi ailleurs tout au long de la côte méditerranéenne. Ce qu'ils viennent chercher surtout, c'est un espace où l'empreinte

de l'homme n'est encore que légère et où l'on peut avoir **l'illusion d'être au bout du monde à côté de la ville**. Chacun sait que le massif des Calanques renferme un patrimoine national et international, scientifique, culturel et esthétique. Le devoir et la nécessité de les préserver ne font plus de doute. Mais une valeur qui devient plus essentielle au fil du temps, qui retient tout le monde, réside dans cette opposition entre deux espaces : l'un **artificiel**, l'autre encore **vierge**.

Marseille doit inscrire son développement dans le 3^{ème} millénaire. Or, devant une urbanisation galopante, il devient urgent que chacun puisse retrouver un espace pour se ressourcer; il est donc devenu grand temps pour elle, d'être assez sage pour se donner des **objectifs à long terme** en préservant ces espaces encore sauvages, pour le plus grand bienfait de l'équilibre des marseillais. Il est devenu également un devoir pour elle de respecter le droit de chacun à **l'évasion dans un site sauvage**.

Ces impératifs mis à jour dictent les options à prendre pour inscrire le développement de Marseille dans la durée : il faut **réhabiliter le centre urbain** pour y mener un vie agréable de citoyen, de façon que l'on vienne de nouveau y habiter et non plus chercher la ville à la campagne, ou la campagne à la ville, en détruisant à jamais les espaces naturels.

Il faut que le massif des Calanques soit géré dans sa spécificité en respectant ses exigences d'espace naturel. La zone tampon qui l'entoure ne doit pas être la dernière frange d'une ville, mais bien le premier contrefort d'un site naturel. Dans cette zone tampon qui devrait être, elle aussi, naturelle, les aménagements nécessaires à la protection du site contre l'incendie pourraient être envisagés. Il se trouve en effet, que ces zones sont souvent d'anciens espaces cultivés ou pâturés. Ceux-ci restaurés, ainsi que ceux du massif lui-même, auraient l'avantage de recréer des paysages disparus (d'ailleurs pas toujours très anciens : ne voyait-on pas encore des moutons dans les années 1960 ?), en harmonie avec le site et avec l'habitat des Calanques, d'en assurer la discontinuité végétale nécessaire pour freiner la progression des incendies. Les zones

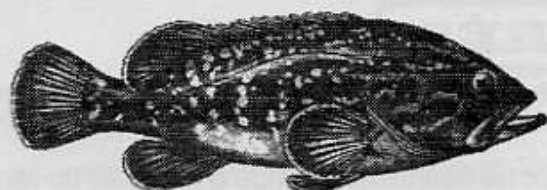
tampans enfin entretenues ne seraient plus des zones de réception de déchets divers, sujettes aux départs d'incendies. Ces aménagements pourraient s'envisager en mettant en oeuvre non plus uniquement une politique forestière ou de prévention contre l'incendie, mais également des politiques de réinsertion professionnelle, de développement d'un patrimoine culturel.

Il va sans dire que le milieu marin doit être préservé coûte que coûte, les directives européennes sont là pour y veiller, à l'aube du XXI^{ème} siècle. Elles doivent être appliquées.

Si Marseille aborde l'an 2000 en ayant structuré son territoire pour y préserver durablement ses espaces naturels et en ayant sauvegardé son espace maritime, alors elle pourra aborder le 3^{ème} millénaire forte de tous ses atouts.

LE MONDE DES CALANQUES

LE MÉROU, POISSON ROI DE LA MÉDITERRANÉE



Le mérou noir (*Epinephelus guaza*), de la famille des Serranidae, est incontestablement le plus célèbre des poissons de Méditerranée.

Quel plongeur n'a pas rêvé d'une rencontre avec ce superbe animal ? Tomber nez-à-nez avec son "premier mérou" compte dans la vie d'un plongeur imprégné des récits presque légendaires des anciens qui voyaient ces poissons presqu'à chaque coin de rocher !

C'est l'un des poissons les plus grands que l'on puisse rencontrer en plongée. Les individus dépassant 1 m de longueur ne sont pas rares et ils peuvent même atteindre 1,40 m et peser jusqu'à 65 kg. Ce mérou vit au fond et a comme refuge généralement des trous, des mini-grottes et des crevasses, entre -3 et -400 m de profondeur.

On rencontre aussi le mérou noir sur les côtes atlantiques, du Maroc au Sénégal. Il existe 170 espèces de mérou. En Méditerranée, on en dénombre seulement 8, mais la plus connue et la plus commune est incontestablement le mérou noir. Son nom latin évoque les taches claires présentes sur le fond uni et plus foncé du corps (épi = sur, nephelus = nuage).

Le mérou est un prédateur qui se trouve en bout de chaînes alimentaires. Il chasse d'autres poissons, mais également des crustacés et des céphalopodes.

Les mérous sont hermaphrodites protérogynes, c'est-à-dire qu'ils sont d'abord femelles jusqu'à l'âge d'environ 9 ans, puis ils deviennent mâles, pour le rester jusqu'à un âge avancé (35 à 50 ans). La reproduction a lieu principalement sur le littoral maghrébin.

Le mérou est un poisson curieux et familier. Il vient volontiers à la rencontre du plongeur. Sa vision binoculaire lui confère un regard plus "humain" que les autres poissons.

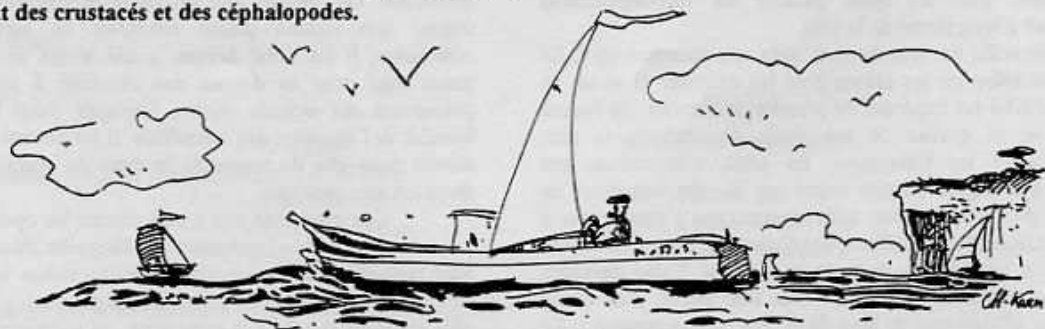
Mais la rencontre avec un mérou est un événement très rare pour les plongeurs. Ils ont presque tous disparu dans les calanques alors qu'ils étaient si nombreux à l'époque héroïque des Falco, Mayol, Cousteau, Dumas et Tailliez !

Pourquoi les mérous sont-ils devenus si peu fréquents ? Le trop grand nombre de plongeurs les a-t-il rendus méfiants au point qu'ils se réfugient en profondeur ? L'espèce est-elle en voie de disparition par une prédation abusive (pêche et chasse sous-marine) ou à cause d'une profonde modification du milieu marin (pollution, facteurs écologiques, etc.) ?

Ces questions font l'objet de programmes d'études des spécialistes et notamment du Groupe d'Étude des Mérous (G.E.M.).

Mais laissera-t-on aux mérous de nos côtes le temps d'attendre les résultats de ces recherches ?

Il faut donc, dès à présent, prendre les mesures de protection qui s'imposent. La partie marine du site classé des Calanques pourrait jouer un rôle fondamental à ce sujet grâce aux nombreux biotopes favorables à la réinstallation des mérous.



BILAN DES ACTIONS D'U.C.L. POUR 1994

POURSUITE DE NOS EFFORTS POUR INSTAURER UNE STRUCTURE DE GESTION GLOBALE DES CALANQUES.

Nous nous sommes exprimés à ce sujet lors de la réunion du 1^{er} septembre 1994 à Marseille, présidée par Michel Barnier, Ministre de l'Environnement, en présence des autorités administratives et politiques et des représentants des principales associations.

Un large consensus s'est dégagé entre les différents partenaires sur la nécessité de mettre en place une structure de gestion unique et efficace. Cette volonté est ainsi officialisée par la présence du Ministre et des grandes autorités administratives de notre région. En conclusion de la réunion, Michel Barnier s'est engagé à présenter des propositions tenant compte des aspirations exprimées.

DOSSIERS D'U.C.L.

Ces dossiers ont pour objectif de dénoncer toutes les atteintes au Site Classé des Calanques. Ils reposent sur des enquêtes précises et argumentées, avec reportage photographique.

Cinq dossiers ont déjà été envoyés aux autorités compétentes (Ministère de l'Environnement, DIREN, Préfecture, Conseil Régional, Conseil Général, Mairie de Marseille, etc.) en leur demandant d'intervenir pour faire cesser ces nuisances :

- **Dossier n° 1** : Un bâti illicite bétonné au Devenson.
- **Dossier n° 2** : Massilia Paint Ball, société qui propose des amusements consistant à se bombarder avec de la peinture. Ces jeux sont prévus sur 1 600 m², 10 000 m² en plein air, avec 5 000 m² de parking et ceci en pleine zone classée naturelle Ndn au P.O.S.
- **Dossier n° 3** : Les excès d'aménagement des chemins dans le site classé des Calanques (notamment sur le chemin du Centaure). Les exemples développés dans ce dossier montrent qu'une concertation est à développer pour concilier les différents impératifs : Défense de la Forêt Contre l'Incendie, site classé, règlement de protection biologique, etc...
- **Dossier n° 4** : La Z.A.C. du Baou de Sormiou à la Cayolle. Ce dossier montre l'incompatibilité de l'urbanisation du quartier de la Cayolle avec la protection du site classé et la nécessité de créer une zone tampon entre le milieu naturel protégé et l'urbanisation galopante. Ce dossier déposé à l'enquête publique du 21 février au 16 mars 1994, contient un constat d'huissier sur la richesse biologique (chênaie, espèces protégées).
- **Dossier n° 8** : Demande d'autorisation à exploiter un dépôt de véhicules hors d'usage à Vaufréges par la société « Centre Autoservice Sud 80 ». On ne peut entériner des situations qui ne devraient pas exister. La régularisation de cette Société serait un précédent inacceptable dans un Site Classé Naturel qui plus est dans une zone

Ndn. Nous avons déposé un dossier dans ce sens lors de l'enquête publique du 3 octobre au 4 novembre 1994.

Autres dossiers en cours : n° 5 (Fortin Napoléon), n° 6 (Calanque d'En-Vau) et n° 7 (Abri d'étude de la Grotte Cosquer)...



« On m'avait parlé de calcaires à Rudistes*, je ne vois que des dalles à nudistes ! »

Dessin de Gérard GLIEU

* mollusques fossiles de l'ère secondaire.

ACTIONS D'ÉDUCATION, D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION.

- 23 avril 1994 : animation du stand U.C.L. au Palais Longchamp à l'occasion du Jour de la Terre.
- 5 juin 1994 : organisation d'une journée « Calanques propres » à l'occasion des Journées de l'Environnement, avec le concours des associations et des clubs.
- 19 novembre 1994 : animation du stand U.C.L. au Palais des Congrès au Parc Chanot à l'occasion des États Généraux de Marseille.
- 3 décembre 1994 : présence d'U.C.L. à la réunion régionale de Mountain Wilderness.
- U.C.L. était présente à la journée du rassemblement régional à la Sainte Victoire.
- Cet été, des membres du Conseil d'Administration d'U.C.L. ont rencontré le directeur du Parc National de Guadeloupe, les autorités responsables des Parcs du Kilimandjaro en Tanzanie et de Urho Kekkonen en Finlande.



Votre passion
est la nôtre ...

resserlage chaussures d'escalade
réparation de ski

LA MONTAGNE

Ouvre tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h
85, rue d'Italie 13006 MARSEILLE
Téléphone 91 42 18 36

randonnée
alpinisme
ski
escalade
spéléo

LA PLONGEE

SARL D. BEUCHAT

26/28, Quai de Rive Neuve - 13007 MARSEILLE
Téléphone 91.33.23.43 - Télécopie 91.54.96.78

Concessionnaires
JOHNSON ZODIAC RYDS SATELLITE

Matériel de plongée
BEUCHATSUB SPIROTECHNIQUE CAVALERO

ATELIER MECANIQUE SPECIALISE



SOIRÉES THÉMATIQUES

Le 24 novembre 1994 a eu lieu la première soirée thématique organisée par U.C.L. à l'école d'Architecture de Luminy qui nous a aimablement prêté l'amphi Puget. La soirée a été animée par Albert Falco, Commandant de la Calypso qui a présenté, avec la foi qu'on lui connaît, un montage audiovisuel intitulé "Passion de la mer". Le succès de cette soirée nous engage à en organiser de nouvelles.

VISITES GUIDÉES DE DÉCOUVERTE DES CALANQUES.

- Une visite intitulée "Paysages, géologie et histoire des Calanques" a été conduite par le professeur Gérard Guieu, directeur du laboratoire de géologie structurale et appliquée, à la Faculté des sciences de Marseille Saint-Charles, le samedi 10 décembre 1994. Le professeur Guieu est membre de notre Conseil Scientifique, Juridique et de Gestion.
- La sortie consacrée à "L'écologie générale et littorale du massif de Marseilleveyre (espèces, peuplements, adaptations, relations, pollution)" qui devait avoir lieu le 18 septembre 1994, sous la conduite de monsieur Alain Crouzet, maître de conférences à la Faculté des sciences de Marseille-Luminy, a dû être reportée au printemps 1995.
- Une sortie découverte de l'activité économique des Calanques au siècle dernier par Claude Thomas.

ENCADREMENT D'UNE STAGIAIRE DE D.E.S.S.

Dans le cadre du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en "Economie du Tourisme", du Centre de Recherche sur les Dynamiques et Politiques Économiques et l'Économie des Ressources (C.E.D.E.R.S) de la Faculté des sciences économiques d'Aix-en-Provence, nous avons confié un sujet et encadré une stagiaire, Mademoiselle Karine Hallakoun. Son travail a consisté à réaliser une "Enquête sur le financement du site classé des Calanques (budgets existants et prospectives)"; mademoiselle Hallakoun a soutenu brillamment son mémoire devant un jury auquel participait le président d'U.C.L.. Cette étude sera très utile au futur organisme de gestion.

1995

Devant le succès des premières sorties « découverte des Calanques », U.C.L. envisage pour 1995 :

- Découverte géologique des Calanques, le 18 mars, par Gérard Guieu, professeur de géologie à l'Université de Provence.
- Découverte botanique des Calanques, par Alain Crouzet, maître de conférences à la Faculté des sciences de Marseille-Luminy.
- Découverte ornithologique des Calanques, par M. Faralli le samedi 3 juin. Le départ de cette sortie se fera vers 7 heures environ.

Les informations sur ces sorties seront données par voie de presse et par affichage. Téléphoner au 91 26 91 33 pour s'inscrire : les listes seront closes à 25 personnes.

MARS : Conférence avec HENRI COSQUER ET JEAN COURTIN sur la « GROTTÉ COSQUER ». La date sera communiquée par voie de presse

AVRIL : Jour de la Terre: le 22 avril à l'ancien Zoo du Palais de Longchamp.

MAI : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE le jeudi 11 mai à 18 H au siège des Excursionnistes Marseillais. Convocation ci-jointe.

JUIN : Journée « Calanques propres » organisée dans le cadre des journées nationales de l'environnement par le Ministère, début juin.



A LA VITRINE DU LIBRAIRE

- vient de paraître : Les Cabanons par Jean-Marc TIXIER. Photographies de Camille Moirenc. Éditions Jeanne Lafitte
- à paraître au printemps : -La flore des Calanques par le docteur Hiely et Robert Giraud. CRDP.
-Si la Provence m'était contée par Elie Boissin. Éditions Terradou.

BULLETIN D'ADHÉSION POUR 1995

Je Soussigné(e).....

Demeurant

Adhère

Renouvelle ma cotisation

à l'Association UNION CALANQUES LITTORAL

* Cotisation individuelle..... à partir de 75 F

* Cotisation Association à partir de 225 F

* Parrainage..... à partir de 500 F

Comprenant l'envoi du bulletin « ÉCHO DES CALANQUES ».

Cotisation à faire parvenir au trésorier : 241 avenue S. Allende, 13190 ALLAUCH.